



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 70002

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les cancers colorectaux qui touchent des patients de 20 à 34 ans. La tendance, suspectée depuis plusieurs années outre-Atlantique et dans certains pays, vient d'être confirmée par les chercheurs de l'université du Texas, à Houston. En France, l'incidence globale, qui avait augmenté jusqu'en 2000, s'est stabilisée à partir de 2005 et diminue depuis. Mais, il semble que l'augmentation d'incidence observée chez les 20-49 ans, et surtout les 20-34 ans, n'est pas connue dans les registres français. Elle lui demande donc de lui apporter quelques précisions sur ces données et lui préciser quelles mesures elle entend prendre, le cas échéant, pour sensibiliser le public concerné au dépistage.

Texte de la réponse

En France, les registres de cancers (réseau Francim) constituent une base de données commune annuelle qui est exploitée sur le plan statistique par les Hospices civils de Lyon (HCL). Des publications régulières de l'incidence et de la mortalité par cancer sont produites à partir de ces données conjointement par Francim, les HCL, l'institut de veille sanitaire (InVS) et l'institut national du cancer (INCa). Si l'on se réfère aux deux dernières publications, relatives respectivement à l'incidence des cancers en 2005 et 2012, on ne retrouve pas en France d'augmentation d'incidence du cancer colorectal chez les personnes de 20 à 49 ans. Dans les deux sexes, avant 35 ans, ce cancer est rare avec quelques dizaines de nouveaux cas annuels. Après 35 ans, on constate une légère diminution de l'incidence entre 2005 et 2012. Le diagnostic à un stade précoce de ce cancer permet un traitement le plus souvent moins long, moins compliqué, moins douloureux et moins mutilant, et contribue à améliorer le pronostic de la maladie. Dans ce but, un programme de dépistage organisé a été mis en place en 2009 pour le cancer colorectal, sous l'impulsion des précédents Plans cancer. Sur la période 2009-2010, le programme de dépistage organisé du cancer colorectal a permis de détecter chaque année près de 4 500 cas de cancers colorectaux et de prendre en charge plus de 10 000 personnes ayant au moins un adénome avancé (lésion précancéreuse). Le 3ème Plan cancer lancé par le Président de la République le 4 février 2014 prévoit que chaque personne se voit proposer une modalité de dépistage et de suivi adaptée au niveau de risque de chaque individu. Le médecin traitant et les autres professionnels de santé intervenant bénéficieront de l'appui logistique des structures de gestion des programmes de dépistage, pour s'assurer qu'une proposition de dépistage est faite à l'ensemble des personnes ciblées, tenant compte des recommandations de la Haute autorité de santé et de l'INCa. Ainsi, par exemple, des formes familiales de ce cancer pourront être plus précocement dépistées et traitées.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70002

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9706

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1188